

AVIS N° AV-2019-144

Evénement

Publication jours fériés

- OBJET DE L'AVIS

Jours non ouvrés pour l'année 2020

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseiller en investissement financier, et notamment les articles 5 et 6;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment son article 4.1.2;

Il a été décidé ce qui suit :

- ARTICLE 1

Les jours non ouvrés, à la Bourse de Casablanca pour l'année 2020, sont les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés suivants :

MOIS	DATES	DESIGNATION DES FETES
Janvier	1er	Nouvel an
	11	Présentation du manifeste de l'indépendance
Mai	1er	Fête du travail
	24 (*) et 25	Aïd Al Fitr
Juillet	30	Fête du trône
	31(*)	Aid Al Adha
Août	01(*)	Aid Al Adha (suite)
	14	Fête de l'allégeance d'Oued Eddahab
	20	La Révolution du Roi et du Peuple
	21	Fête de la Jeunesse
	21(*)	1er Moharam (1442 Hégire)
Octobre	29(*) et 30	Aïd Al Al Mawlid Annabaoui

Novembre	6	Fête de la Marche Verte
	18	Fête de l'indépendance

(*) : Fête mobile à un jour près.

